#### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 1<sup>er</sup> septembre 2020, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

#### Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard

Louise Arpin

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard

Martin Nichols Jean Provost

Est absent

Monsieur le conseiller : Rosaire Phaneuf

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

#### 2- COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 176-09-20

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 septembre 2020;

Considérant qu'un enregistrement audio a été mis sur le site internet pour chacune des séances du conseil du mois de mai, juin et juillet étant donné que les citoyens n'avaient pas accès à la salle du Conseil dû au COVID-19;

Considérant qu'à compter du mardi 4 août, les citoyens pourront à nouveau assister en personne aux séances du conseil municipal tout en respectant les règles de distanciation sociale, l'obligation du port du masque et un maximum de 4 personnes est autorisé à y assister;

Il est proposé Georges-Étienne Bernard-Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera ouverte au public avec les places limitées, toutes en respectant les règles de distanciation sociale et l'obligation du port du masque.

### 3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 177-09-20

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Louise Arpin

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. COVID-19 Tenue de la séance
- 3. Acceptation de l'ordre du jour
- 4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020

- 5. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
  - Adoption d'un second projet de règlement numéro 260-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier certaines dispositions du chapitre 18 portant sur les chenils
  - Demande de dérogation mineure lot 3 405 405, situé au 100, rue Lasnier Aménagement d'une deuxième entrée charretière, dans une bande riveraine – Décision suite aux recommandations du CCU
- 6. Acceptation des comptes
- 7. Période de questions
- 8. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9. Loisirs Information des représentants du CCL
- 10. La semaine québécoise de réduction des déchets 2020 Proclamation
- 11. Mandat à Sylvestre Leblond & Associés Évaluation de quatre bâtiments municipaux
- 12. Achat d'un clapet de retenu pour le poste de pompage Morin
- 13. Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson Droit de passage et de circulation sur les routes
- 14. Adoption d'un second projet de règlement numéro 260-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier certaines dispositions du chapitre 18 portant sur les chenils
- Demande de dérogation mineure lot 3 405 405, situé au 100, rue Lasnier Aménagement d'une deuxième entrée charretière, dans une bande riveraine – Décision suite aux recommandations du CCU
- 16. Divers
- 17. Dépôt de la correspondance
- 18. Période de questions
- 19. Levée de l'assemblée

#### 4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 178-09-20

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020, tel que rédigé.

#### 5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

Conformément aux avis publics du 14 et 21 août 2020, les informations sont données relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

- Adoption d'un second projet de règlement numéro 260-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier certaines dispositions du chapitre 18 portant sur les chenils
- Demande de dérogation mineure lot 3 405 405, situé au 100, rue Lasnier Aménagement d'une deuxième entrée charretière, dans une bande riveraine

#### 6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 179-09-20

#### PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2000125		Ministre des Finances	Chèque annulé: C2000125	(91,00) \$
C2000551	I	Télébec	Télécopieur du 10-07/9-08	178,47 \$
C2000552	R	Services Exp inc.	Estim ds coûts démolition anc. Bur. Mun.	1 060,07 \$
C2000553	D	Purolator inc.	Frais transp. Équip. Stat pompage	5,23 \$
C2000553	D	Purolator inc.	Frais transp. Équip. Stat pompage	10,01 \$
C2000554	R	Leprohon	Air climatisé pavillon 25 %	630,93 \$
C2000555	I	La Capitale Assureur	Ass. Collectives août	3 360,23 \$
C2000556	D	Compteurs d'eau du Québec	Sonde / bassin eau potable	624.37 \$

C2000557	D	Postes Canada	Journal municipal juillet	219,92	\$
C2000558	D	JLD-Laguë	Entretien tracteur à gazon	333,40	
C2000559	D	Groupe Métropolitain popcorn	Popcorn, sucre pomme c/j	256,69	
C2000560	ı	Groupe Maskatel LP	Internet pavillon 2-08/01-09	63,18	
C2000561	D	Provost Émile	Remb. Maxi mr.freeze c/j	151,52	
C2000562	D	Blouin Joëlle	Remb. Cours gardiens avertis	40,00	
C2000563		Krown St-Hyacinthe	Dégraisseur et pulvérisateur voirie	106,93	
C2000564	D	Lafrenière Myriam	Remb. C/j hubert & lily-maude	40,00	
C2000565	D	Cusson Charles-Olivier	Remb. Dollarama cadeaux c/j	39,09	
C2000566	R		Hon. Cess déménagement mod de jeux	841,14	
C2000566	R	Saint-Pierre Fluet & David notaires	Hon. Acquistion lot 6 358 062	480,12	
C2000567	D	Seao - Constructo	Appel d'offres démolition	7,20	
C2000568	R	Aqua Data	Assistance subv. Gestions actifs	1 241,73	
C2000569	R	·	Rempl. Caméra existante pavillon	6 151,16	
C2000570	D	Services de Cartes Desjardins	Cadeau Marie-Soleil maternité	66,59	
C2000570	D	Services de Cartes Desjardins	Clés / parcs et terrains de jeux	34,38	
C2000571	ı	Bell Mobilité inc.	Cellulaires voirie août	108,00	
C2000572	D	Ville de Saint-Hyacinthe	Lignage marbre terrain sportif	322,11	
L2000058	ı	Hydro-Québec	Gym du 21-06/22-07	1 611,23	
L2000058	ı	Hydro-Québec	Pompage Salvail 22-05/22-07	345,96	
L2000058	ı	Hydro-Québec	Pompage Meuble 22-05/22-07	141,98	
L2000058	I	Hydro-Québec	Pompage Morin 22-05/22-07	136,29	
L2000058	I	Hydro-Québec	Éclairage public juillet	1 104,31	\$
L2000058	I	Hydro-Québec	Usine épuration 28-05/28-07	1 859,61	\$
L2000058	1	Hydro-Québec	Bur. Municipal 23-05/23-07	1 005,92	\$
L2000058	I	Hydro-Québec	Terrain loisirs 23-06/23-07	117,09	\$
L2000058	I	Hydro-Québec	Bassin eau potable 22-05/25-07	1 101,53	\$
L2000059	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial juillet	21 217,05	\$
L2000060	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS Fédéral juillet	7 846,42	\$
L2000061	-	Retraite Québec	RREM élus juillet	682,06	\$
L2000062	I	Desjardins Sécurité financière	REER employés juillet	1 822,75	\$
L2000063	I	Hydro-Québec	Garage du 18-04/14-08	324,76	\$
L2000063	-1	Hydro-Québec	Piste cyclable 16-06/14-08	57,04	\$
L2000063	-1	Hydro-Québec	Pav. Loisirs du 13-06/13-08	1 736,79	\$
L2000063	-1	Hydro-Québec	Rue Lépine du 13-06/13-08	19,90	\$
L2000063	-1	Hydro-Québec	Deck hockey 13-06/13-08	604,34	\$
L2000063	-1	Hydro-Québec	Piste cyclable du 17-06/17-08	10,49	\$
L2000064	D	Caisse Desjardins Région St-Hyacinthe	Int. Règls 200-16 et 204-16	15 567,58	\$
L2000064	D	Caisse Desjardins Région St-Hyacinthe	Cap. & int. Règls.214-17 & 227-18	91 605,36	\$
L2000065	I	9078-3184 Québec inc.	Office 365 du 02-08 au 01-09	179,71	\$
L2000066	D	Banque Royale du Canada	Cap. & int. F-150 août	882,11	\$
				166 261,75	\$

Salaires versés en août 2020 : 74 689,04\$

D: Délégation R: Résolution I : Incompressible

#### **COMPTES À PAYER**

Télébec	Télécopieur du 10-08/09-09	177,73 \$
M.R.C. des Maskoutains	Hon. Dossier Valéro	686,97 \$
M.R.C. des Maskoutains	Quote-part vers. 3/3	66 085,00 \$
M.R.C. des Maskoutains	Hon. resurfaçage Petits-Étangs	1 173,00 \$
Fonds d'information sur le territoire	Mutations juillet	10,00 \$
Entreprises B.J.B. inc	Réparations lumières rues	2 808,59 \$
Entreprises B.J.B. inc	Changer voltage clim. pavillon	152,92 \$
Entreprises B.J.B. inc	Rép. Lampadaire	103,14 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules municipaux	360,45 \$
Emco Québec Crédit	Pièces / station pompage Morin	76,66 \$
Rona inc.	Ciment / rép. trottoir bureau	89,21 \$
Rona inc.	Rép. puisard - ciment	51,40 \$
Rona inc.	Ciment / rép. trottoir bureau	156,11 \$
Konica Minolta	Loc. photocopieur septembre	155,64 \$
Petite caisse	Remb. petite caisse	385,75 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau	242,30 \$
Buropro Citation	Index et haut-parleur	62,23 \$
Buropro Citation	Piles	18,39 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau	178,40 \$
Hibon inc.	Cartouche filtre étang aéré	371,27 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables août	3 289,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques août	4 899,21 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques août	8 645,21 \$
Produits Beta Petrochemie	Vaporisateur/pompe c/j	296,12 \$
Produits Beta Petrochemie	Produits ménagers bureau	233,95 \$
Produits Beta Petrochemie	Produits ménager pavillon	123,38 \$
Produits Beta Petrochemie	Produits ménager garage	13,56 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Pierre stationnement Synagri	776,74 \$
Postes Canada - La Présentation	Timbres	1 276,22 \$
Impressions KLM	Journal municipal août	1 293,47 \$
Vallieres Asphalte inc.	Resurfaçage, piste cyclable	38 244,13 \$
Vallieres Asphalte inc.	Rép. asphalte / égout Laflamme	1 724,63 \$
Rolec inc.	Remplacer batterie étang aéré	201,21 \$
Rolec inc.	Panneau contrôle étang aéré	498,71 \$
Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP septembre	152,92 \$
Consumaj inc.	Proj aménagement stationnement	2 874,38 \$
Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe inc.	Déboucher égout terrain baseball	791,18 \$
Mcasphalt Industries Limited	Colassse / asphalte rues	206,96 \$
Lefebvre Claudine	Remb. Taxes et frais administ	
Leiebvie Ciaudille	Nemb. Taxes et ifals auffilfilst	811,57 \$
		139 697,71 \$

#### MONTANTS ENCAISSÉS EN AOÛT 2020

Taxes et droits de mutations	596 896,15 \$
Permis émis	650,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 131,21 \$
Publicité journal municipal	195,00 \$
Inscriptions - Camp de jour	2 953,38 \$
Inscriptions - Activités du Gymnase	-40,00 \$
Location terrain balle	1 525,00 \$

TOTAL - DÉPÔTS	612 310,74 \$
<u>DÉPÔTS DIRECTS</u>	
	358,29 \$
Intérêts banque août	, .
Frais d'exploitation août - Caisse Desjardins	365,25 \$
Addenergie - Redevances circuit électrique	42,91 \$
Divers	120,00 \$
Refinancement Règlement 04-41 et 04-51	252 000,00 \$
Gouvernement du Québec remb. TVQ (du 01-01 au 30-06-20)	34 115,65 \$
Capital et intérêts PIQM aqueduc Grang Rang	151 412,85 \$
Remb. TPS-TVQ avril - Régie intermunicipale	4 518,26 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	442 933,21 \$
GRAND TOTAL	1 055 243,95 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en août 2020 pour un montant total de 166 261,75\$

De ratifier le paiement des salaires versés en août 2020, au montant total de 74 689,04 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour septembre 2020, au montant total de 139 697,71\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'août 2020, au montant de 1 055 243,95 \$.

#### 7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

#### 8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'août 2020.

- Semaine québécoise de réduction des déchets 2020;

#### 9- LOISIRS - INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Cinéma extérieur, le 18 septembre prochain, au terrain des loisirs;

## 10- LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2020 - PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 180-09-20

Considérant que l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

Considérant que la Municipalité de La Présentation juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

## 11- MANDAT À SYLVESTRE LEBLOND & ASSOCIÉS - ÉVALUATION DE QUATRE BÂTIMENTS MUNICIPAUX RÉSOLUTION NUMÉRO 181-09-20

Considérant que pour avoir droit à un 10% de réduction de notre prime par emplacement, l'assureur nous demande de faire évaluer nos bâtiments;

Considérant l'offre de service de Sylvestre Leblond & Associés, Évaluateurs agréés;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De mandater Sylvestre Leblond & Associés, Évaluateurs agréés pour évaluer 4 de nos bâtiments municipaux, au coût de 2 000\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

### 12- ACHAT D'UN CLAPET DE RETENU POUR LE POSTE DE POMPAGE MORIN RÉSOLUTION NUMÉRO 182-09-20

Considérant qu'il est souhaitable de faire installer un clapet pour éviter le retour d'eau dans le poste de pompage Morin par la conduite de surverse;

Considérant la soumission de la compagnie Les Contrôles Provan Associés inc. pour l'achat d'un clapet de retenu, modèle Tideflex;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un clapet de retenu, modèle Tideflex à la compagnie Les Contrôles Provan associés inc. pour un total de 1 615\$, plus les taxes;

Que ce clapet soit installé par nos employés à la voirie;

D'autoriser le paiement des factures pour l'achat et l'installation du clapet.

## 13- CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON – DROIT DE PASSAGE ET DE CIRCULATION SUR LES ROUTES RÉSOLUTION NUMÉRO 183-09-20

Considérant la demande présentée par le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson pour obtenir l'autorisation de circuler en véhicules tout-terrains sur le parcours des sentiers hivernaux présentés sur un plan remis en 2013, montrant le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de passage pour que les véhicules toutterrains puissent traverser les routes municipales aux endroits indiqués sur le plan remis;

Considérant la demande de l'organisme à l'effet d'obtenir un droit de circulation des véhicules tout-terrains en bordure des routes municipales, soit sur une partie de la rue des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis ;

Considérant que le Club 3 & 4 roues du Comté Johnson s'engagent à assurer, durant la saison hivernale 2020-2021, l'entretien des sentiers hivernaux identifiés au plan remis, en plus de voir à la sécurité des propriétaires des terrains visés et des quadistes;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les véhicules tout-terrains à traverser les routes municipales aux endroits indiqués au plan remis par le Club 3 & 4 roues du Comté de Johnson, soit sur le Rang Salvail Nord, le rang Salvail Sud, le rang des Bas-Étangs et la rue Gagnon;

D'autoriser les véhicules tout-terrains à circuler en bordure de route sur une partie de la rue des Champs et sur une partie de la rue Gagnon, tel qu'indiqué sur le plan remis par l'organisme, le tout conditionnellement au respect des règles de civisme et de sécurité de la part des utilisateurs du circuit;

D'autoriser l'entretien et le remplacement de la signalisation, au besoin, par la Municipalité;

D'autoriser la circulation des véhicules tout-terrains sur les parcours des sentiers hivernaux déjà établis par un tracé sur le territoire de la Municipalité de La Présentation, pourvu que toutes les autorisations requises soient obtenues des parties concernées et que les lois et règlements se rattachant à cette activité soient respectés sur les sentiers.

# 14- ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 18 PORTANT SUR LES CHENILS RÉSOLUTION NUMÉRO 184-09-20

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite modifier quelques dispositions relatives au chenil;

Attendu que la Municipalité a constaté la difficulté d'application de certaines dispositions de son règlement;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 1<sup>er</sup> septembre 2020, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 260-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier certaines dispositions du chapitre 18 portant sur les chenils »

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

# 15- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 405 405, SITUÉ AU 100, RUE LASNIER – AMÉNAGEMENT D'UNE DEUXIÈME ENTRÉE CHARRETIÈRE, DANS UNE BANDE RIVERAINE - DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 185-09-20

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau municipal concernant l'aménagement d'une deuxième entrée charretière, localisé à l'intérieur de la rive d'un cours d'eau pour la résidence sise au 100, rue Lasnier;

Considérant que l'article 20.7 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 précise qu'une seule entrée charretière est autorisée par terrain dans une zone résidentiel ;

Considérant que l'article 16.17.4.2 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 précise qu'aucune construction ou ouvrage ne sont interdits dans la rive d'un cours d'eau ;

Considérant que le demandeur souhaite entreposer sa caravane à sellette dans l'entrée charretière projetée afin de minimiser l'impact visuel pour le voisinage;

Considérant que la Municipalité est chargée de la protection des cours d'eau serpentants son territoire;

Considérant que la dérogation ne porte pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme du 25 août 2020 ;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De refuser la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'une deuxième entrée charretière, à l'intérieur de la rive d'un cours d'eau sur le lot 3 405 405, situé au 100, rue Lasnier.

#### 16- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

#### 17- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 19 août 2020

MRC – Résolution numéro 20-08-243 – Municipalité de La Présentation, de Saint-Damase, de Saint-Dominique, de Saint-Louis et de Saint-Marcel-de-Richelieu – Rôle d'évaluation triennal 2021, 2022 et 2023 – Équilibrage – Report de date - Autorisation

MRC – Affichage – Avis public concernant la tenue de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes conformément au 2º alinéa du dispositif de l'Arrêté numéro 2020-014 daté du 2 avril 2020, modifié par l'Arrêté numéro 2020-15 daté du 4 avril 2020, l'Arrêté numéro 2020-049 daté du 4 juillet 2020 et l'Arrêté numéro 2020-058 daté du 17 août 2020

MRC - Cours d'eau Ruisseau Rouge, branche 5 - Résolution 161-08-20

MRC – Cours d'eau de la Rivière Salvail, Branche 8 et 9 – Résolution 162-08-20

MRC – Fonds de développement rural – Un peu plus de 125 000\$ pour des projets en milieu rural

RIAM - Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 août 2020

RIAM – La Semaine québécoise de réduction des déchets 2020 – Proclamation

FAC – Réponse Fonds AgriEsprit de FAC – Construction d'un terrain de tennis

MAMH – Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal

#### 18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

#### 19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 186-09-20

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h40.	
Claude Roger	Josiane Marchand
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière